

Sommaire

Les Alpes-Maritimes	4
<ul style="list-style-type: none">• Géographie• Un nouveau SDACR applicable en 2011	
Le SDIS 06	6
<ul style="list-style-type: none">• Une vue d'ensemble du SDIS 06• Compétences et missions• Classement du SDIS• L'Organisation fonctionnelle	
L'Activité opérationnelle	9
<ul style="list-style-type: none">• Un nouveau RO applicable en 2012• Evolution depuis 2002• Activité opérationnelle 2012• La population à couvrir• Zoom sur le risque 'Incendie feux de forêts'	
La Prévention	13
<ul style="list-style-type: none">• Prévenir...	
La Formation	13
<ul style="list-style-type: none">• La création d'une école départementale	
Les Personnels	14
<ul style="list-style-type: none">• L'effectif 2012 et sa répartition• Le taux d'encadrement des effectifs	
Le SSSM	15
<ul style="list-style-type: none">• Ses missions• Les effectifs du SSSM• Mission appui en logistique médicale• Les temps forts en 2012	
Les Moyens	17
<ul style="list-style-type: none">• Les véhicules, les moyens nautiques• Les sections opérationnelles spécialisées• Les infrastructures• Bilan du plan pluriannuel bâtimentaire	
Les Finances	22
<ul style="list-style-type: none">• Evolution depuis 2005• Le budget 2012• Le financement du SDIS	
Les faits marquants 2012	25
<ul style="list-style-type: none">• ANTARES, 1^{ère} phase de migration Secours et Soins d'Urgence• La refonte de la filière - point d'étape• La répondre graduée à l'urgence dans les Alpes-Maritimes	

ALPES MARITIMES



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

RAPPORT D'ACTIVITE 2012

EDITO DU PRESIDENT DU SDIS

L'année 2011 a connu une activité soutenue liée à des grands événements ou à la survenue de catastrophes naturelles et d'accidents, auxquels le premier bilan d'activité, avait réservé une large place.

Ces événements avaient permis, une fois encore, de mettre en avant l'efficacité du service de secours dans les Alpes-Maritimes.

A défaut de situations d'envergure exceptionnelle ayant marqué la vie départementale, 2012 peut servir d'année de référence moyenne pour l'activité des secours.

Si le rapport d'activité établi par l'unité d'évaluation et de suivi des politiques du SDIS06, qui se veut toujours le plus exhaustif et le plus précis possible, ne met en évidence aucune situation remarquable ayant affecté le département, il n'en demeure pas moins que le SDIS a poursuivi et amplifié ses efforts d'adaptation pour répondre toujours mieux aux sollicitations de la population et apporter les meilleures réponses au besoin de sécurité des habitants des Alpes-Maritimes.

Cet effort aura été partagé par les collectivités territoriales, Conseil général et communes, qui ont continué à apporter un large soutien financier pour que le SDIS dispose des meilleurs moyens afin de faire face aux besoins de la population et des services de secours.

Avec cette contribution partagée, l'année aura été marquée par des temps forts pour la vie du service départemental, portant aussi bien sur la poursuite de la construction ou la rénovation de nos casernes, que sur la remise à niveau de nos équipements ou encore sur la mise en œuvre des réformes statutaires concernant le personnel.

EDITO DU PRESIDENT DU SDIS (suite)

Les principaux faits marquants auront concerné :

- La mise en œuvre du dispositif de transmission Antarès
- La mise en application des nouveaux textes régissant le statut des sapeurs-pompiers professionnels
- Le maintien des effectifs opérationnels
- La livraison de la nouvelle caserne de Contes
- La réhabilitation de la base nautique de la Tour Rouge à Nice

Antarès, c'est un investissement de 1,6 M€ pour équiper les services d'un système de transmissions, adopté d'ailleurs sur l'ensemble du territoire national par tous les SDIS de France, afin de disposer d'un outil numérique, unique et simplifié.

La mise en application des décrets portant sur la nouvelle filière des sapeurs-pompiers professionnels a concerné 1204 pompiers.

Elle s'est traduite par un effort financier de 335 000 €, pour le seul reclassement des personnels sapeurs-pompiers professionnels, qui sera poursuivi jusqu'en 2019, date de fin de mise en œuvre des nouvelles dispositions de la filière, et qui aura représenté alors une dépense supplémentaire de plus d'1 M€ par an.

A cela, il convient d'ajouter la poursuite d'une politique sociale ambitieuse pour les agents du SDIS, avec des promotions de grades significatives pour toutes les filières.

Outre cette remise à niveau obligatoire, le SDIS06 poursuit ses efforts pour disposer d'un effectif opérationnel stable. En 2012, la promotion « Vulcain » a complété les effectifs départementaux par l'arrivée de 24 jeunes sapeurs-pompiers issus du concours.

Le SDIS a également poursuivi son important effort financier en vue d'une remise à niveau de ses bâtiments. Les deux principales réalisations de cette année 2012 auront été :

- la livraison de la base nautique de la Tour Rouge à Nice, entièrement reconstruite sur site pour un montant de 600 000 €
- la mise en service du nouveau centre d'incendie et de secours de Contes, inauguré le 30 novembre, dont la construction aura coûté 4,450 M€

Avec ces deux opérations, ce sont désormais 15 casernes ou bâtiments affectés au secours qui ont été livrés ou réhabilités depuis le lancement du plan de rénovation prévu dans le cadre de la convention conclue avec le Conseil général en 2007, pour un montant supérieur à 55 M€.

Grâce à ces efforts d'équipement, plus de 80 % des personnels sont installés dans des locaux neufs ou rénovés, locaux dont la surface sera passée, entre 2000 et 2012, de 84 000 à près de 100 000 m².

Toutes ces réalisations ou événements ne sauraient occulter pour autant la poursuite d'une activité forte qui maintient le SDIS 06 parmi les plus importants en France.

Avec 114 304 interventions, l'activité demeure quasiment stable pour la quatrième année consécutive, ce qui représente tout de même une intervention toutes les 4 minutes et 36 secondes, ou encore 313 interventions par jour.

.../...

EDITO DU PRESIDENT DU SDIS (suite)

La part principale de cette activité est représentée par le secours à personne qui, avec 76,36 % de l'activité est largement prédominant, compte tenu en particulier d'un afflux touristique toujours important qui draine, selon les jours, une surpopulation pouvant représenter 5 à 56 % de personnes supplémentaires dans le département.

Elus et population savent bien ce que les pompiers apportent à leur sécurité quotidienne, et ils l'illustrent à travers la grande popularité qu'ils leur accordent.

Aussi, je souhaite que tous les femmes et les hommes qui participent à l'activité du secours dans les Alpes-Maritimes, qu'ils soient pompiers professionnels ou volontaires, personnels administratifs techniques et spécialisés, soient associés dans cette reconnaissance et dans cette confiance que la population et les élus accordent aux services de secours.

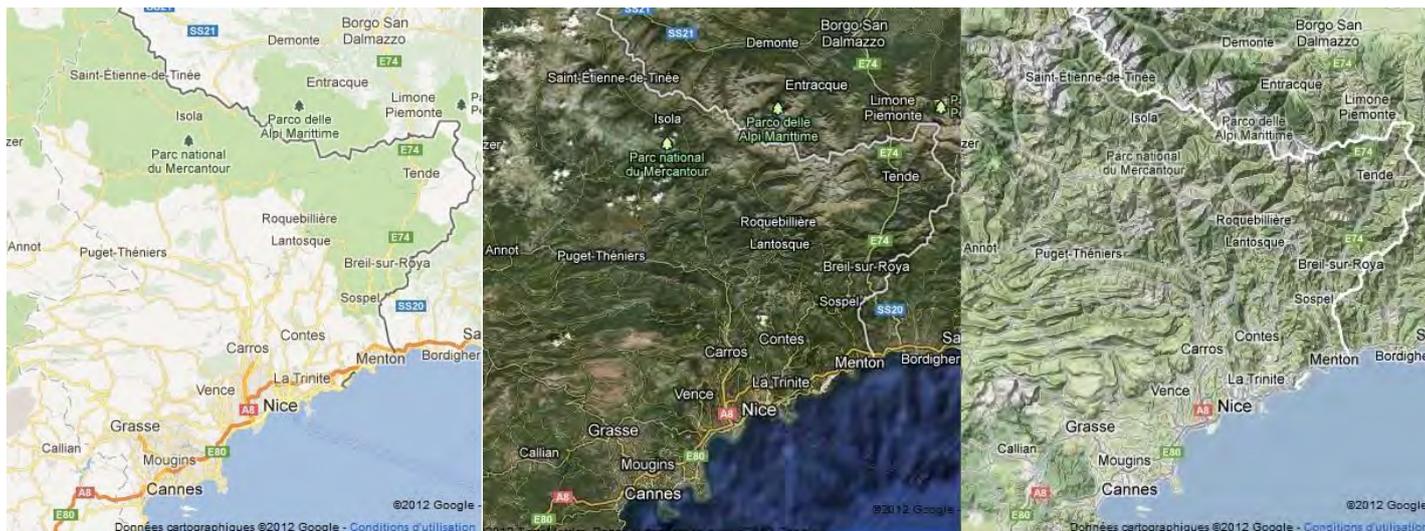
Je tiens enfin à renouveler à chacun d'entre vous, comme je peux le faire à chaque occasion, ma totale confiance, mon estime et ma reconnaissance.



Eric CIOTTI

Les Alpes-Maritimes

Géographie



Dans un écrin merveilleux de 4 294 km², formé de deux arrondissements, neuf circonscriptions, cinquante-deux cantons et cent soixante-trois communes, réside plus d'un million de personnes.

Un pied dans l'eau de la Méditerranée, un autre sur les contreforts du massif Alpin, telle pourrait se résumer la situation géographique des Alpes-Maritimes tant la proximité mer montagne est forte dans ce département.

Des 132 km de littoral (dont 40 km de plages, baies, criques et sentiers littoraux), il ne suffira que d'une heure de route, aux dix millions de touristes qui visitent annuellement les Alpes-Maritimes, pour parvenir sur les premières pentes des montagnes dont les plus hauts sommets culminent à plus de trois mille mètres d'altitude.

Décomposé entre trois zones géographiques complémentaires et solidaires qui sont la bande littorale, le moyen et le haut pays, le département des Alpes-Maritimes offre une palette d'activités très variée en partant à la découverte de ses parcs départementaux et d'un parc national, le Mercantour, ainsi que de ses 4 500 km de sentiers de randonnée.

Ce respect de l'environnement se conjugue aussi avec un développement économique harmonieux et dynamique, formé par un tourisme de toutes saisons et par la haute technologie avec plus de quarante mille entreprises œuvrant à 80% dans le secteur tertiaire dont le fleuron est le site de Sophia Antipolis, première technopole européenne, à laquelle le projet d'Eco-Vallée dans la Plaine du Var ayant le label « opération d'intérêt national » compte contribuer largement à diversifier l'économie, impulser l'innovation et l'esprit d'entreprise et apporter des réponses efficaces et originales dans les domaines de l'écologie, l'aménagement et le transport, le logement et la vie quotidienne.

Un nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des risques applicable en 2011

Le nouveau SDACR des Alpes-Maritimes a été arrêté par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes le 22 septembre 2010. Il avait reçu préalablement un avis favorable du Collège des Chefs de Service de l'Etat le 16 septembre 2010, un avis favorable du Conseil Général le 1er février 2010, un avis conforme du Conseil d'Administration à l'unanimité de ses membres le 11 juin 2010, un avis favorable à l'unanimité de ses membres du CCDSPV le 9 juin 2010, un avis favorable à l'unanimité de la CATSIS le 8 juin 2010, un avis favorable à l'unanimité de ses membres du CTP le 26 mai 2010.

Le nouveau SDACR se veut volontairement synthétique et pragmatique. Conçu comme un outil d'aide à la décision, il propose également des mesures réalistes d'optimisation de la couverture opérationnelle en adéquation avec le niveau de risque déterminé.

Risques Courants	Risques Particuliers		
	Naturels	Technologiques	Sociologiques
<ul style="list-style-type: none"> - Incendies, - Secours à Personnes, - Risques technologiques, - Accidents de la circulation, - Opérations diverses 	<ul style="list-style-type: none"> - Feux de forêts, - Mouvements de terrain, 'terrestres', 'sous-marins', - Inondations, - Météorologiques, - Sismiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques industriels (10 SEVESO), - ICPE (+ de 200) - TMD 'routiers', 'autoroutiers' 'ferroviaire', 'par canalisations' - Tunnels 'routiers', 'autoroutiers' 	<ul style="list-style-type: none"> - Violences urbaines, - Grandes manifestations publiques



Les projets de court terme :

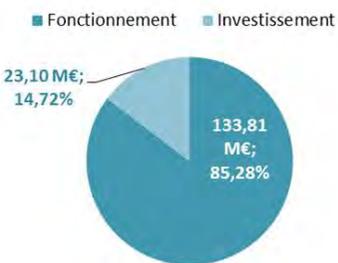
- Ouverture CTA arrondissement de Grasse et démarrage du nouveau logiciel ARTEMIS au niveau des groupements territoriaux Centre et Ouest,
- Modernisation et renouvellement du Parc des A.R.I (...),
- Construction d'une école départementale de formation et d'un plateau technique implantés sur un terrain de 3 à 4 hectares sur le site du Bec de l'Estéron à Gillette, dans la vallée du Var.

Risques Courants	Risques Particuliers		
	Naturels	Technologiques	Sociologiques
- Incendies, - Secours à Personnes, - Risques technologiques, - Accidents de la circulation, - Opérations diverses	- Feux de forêts, - Mouvements de terrain 'terrestres', 'sous-marins', - Inondations, - Météorologiques, - Sismiques	- Risques industriels (10 SEVESO), - ICPE (+ de 200) - TMD 'routiers', 'autoroutiers' 'ferroviaire', 'par canalisations' - Tunnels 'routiers', 'autoroutiers'	- Violences urbaines, - Grandes manifestations publiques

Evènements principaux marquants de l'année 2012 :

- ANTARES, 1ère phase de migration dans le cadre du Secours et Soins d'Urgence (S.S.U.) en interopérabilité avec le SAMU
- La réforme de la filière SPP et sa mise en œuvre au SDIS 06
- La réponse graduée à l'urgence dans les Alpes-Maritimes

Dépenses réelles cumulées 2012

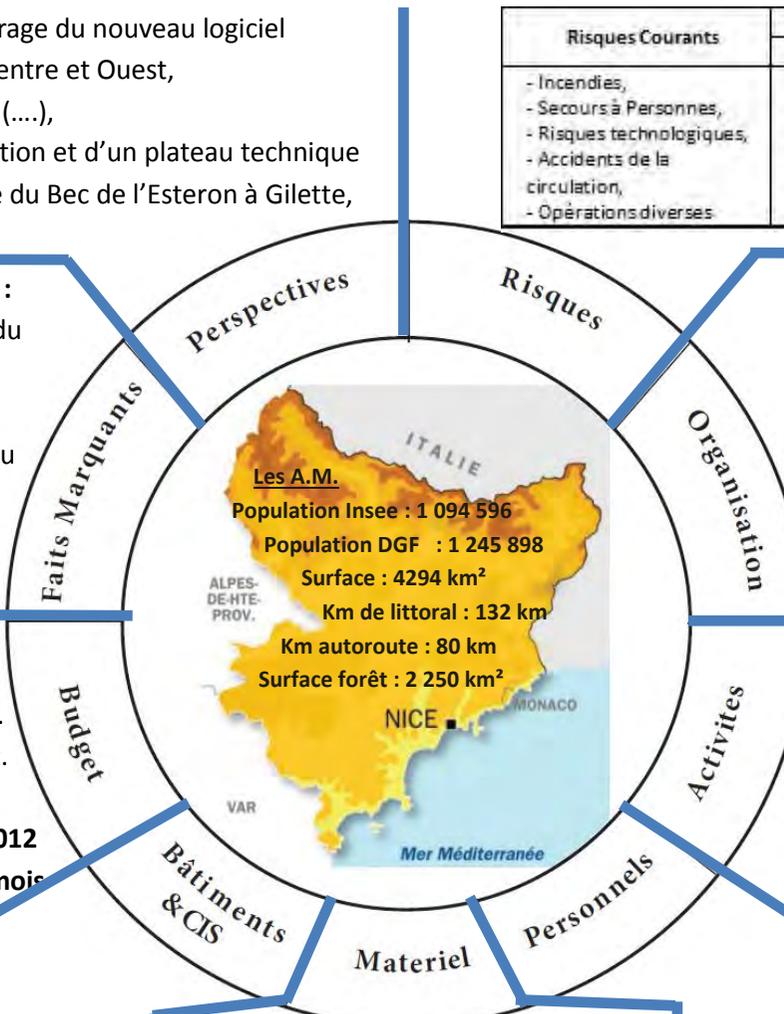


156,92 millions d'euros

- 133,81 M€ en Fonct.
- 23,10 M€ en Invest.

Ce qui représente :

- ☞ 125,95 € / hab. en 2012
- ☞ 10,50 € / hab. par mois



L'organisation du SDIS :

- 12 groupements fonctionnels,
- 5 groupements territoriaux,
- 77 Centres d'Incendie et de Secours
- 2 CTA d'arrondissement :
 - NICE (mise en œuvre fin 2011)
 - et GRASSE (en cours de mise en œuvre),
- 8 sections spécialisées



Activité opérationnelle 2012 :

- ☞ 114 304 interventions
- ☞ 9 525 interventions / mois
- ☞ 313 interventions / jour
- ☞ 1 intervention toutes les 4 ' 36 "

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	6,84%
OPERATIONS DIVERSES	11,28%
RISQUES TECHNOLOGIQUES	1,51%
INCENDIES	4,00%
SECOURS A VICTIMES	76,36%

Les infrastructures :

☞ 77 Casernements dont :

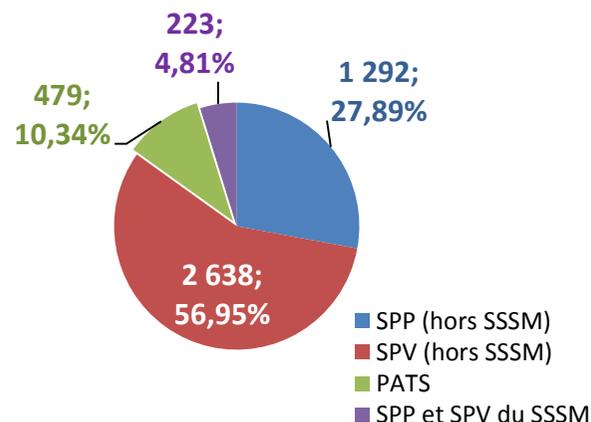
- 9 CSP (Centre de Secours Principal)
- 6 CS (Centre de Secours)
- 48 CPI (Centre de Première Intervention)
- 14 APS (Antenne de Premiers Secours)

☞ 96 718 m² de plancher de bâtiment au total

(Locaux administratifs, locaux de vie et locaux techniques des CIS et de l'état-major)

☞ Un programme pluriannuel bâtiminaire actualisé au profit des casernements de 57,7 M€ incorporé dans la convention conclue avec le Conseil Général pour la période 2007 -2011.

Effectif global : 4 632 agents au 31/12/2012



Les Véhicules (parc au 31/12/2012)	
Total du parc roulant	1 141
Véhicules de Secours, parmi lesquels :	188
- VSAV	138
- VSR	22
- VLM	17
Engins d'Extinction, parmi lesquels :	255
CCF	160
FPT, FPTL	56
Moyens Elévateurs Autom., notamment :	47
- EPC & EPS	14
- PCE (porteur de cellules spécialisées)	32
Véhicules d'Intervention Diverses	162
Véhicules protection, soutien, logistique	47
Véhicule de liaison & PC	419
Véhicule de transport de personnel	23

Le SDIS 06

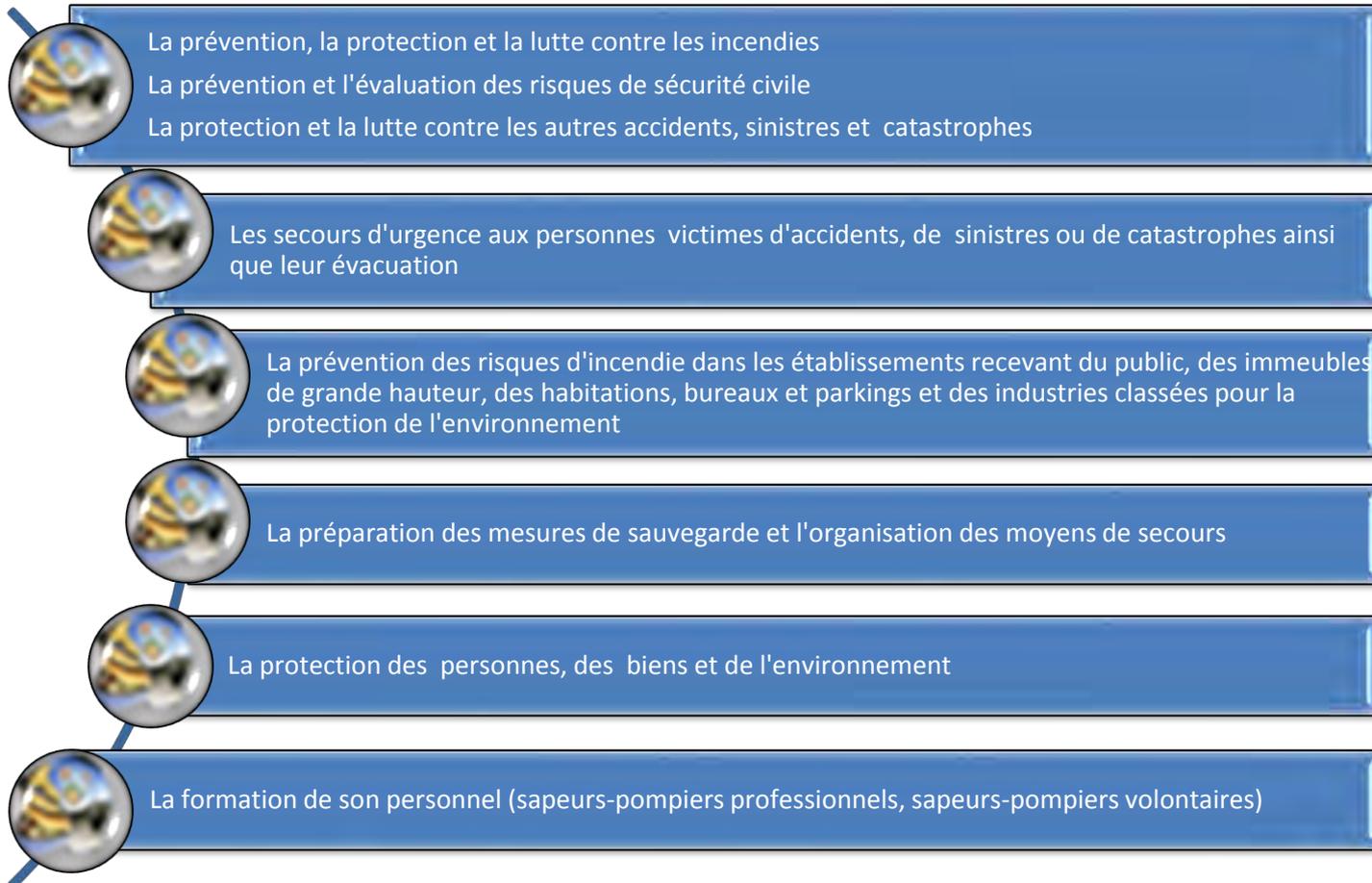
Les compétences et missions

Les SDIS sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

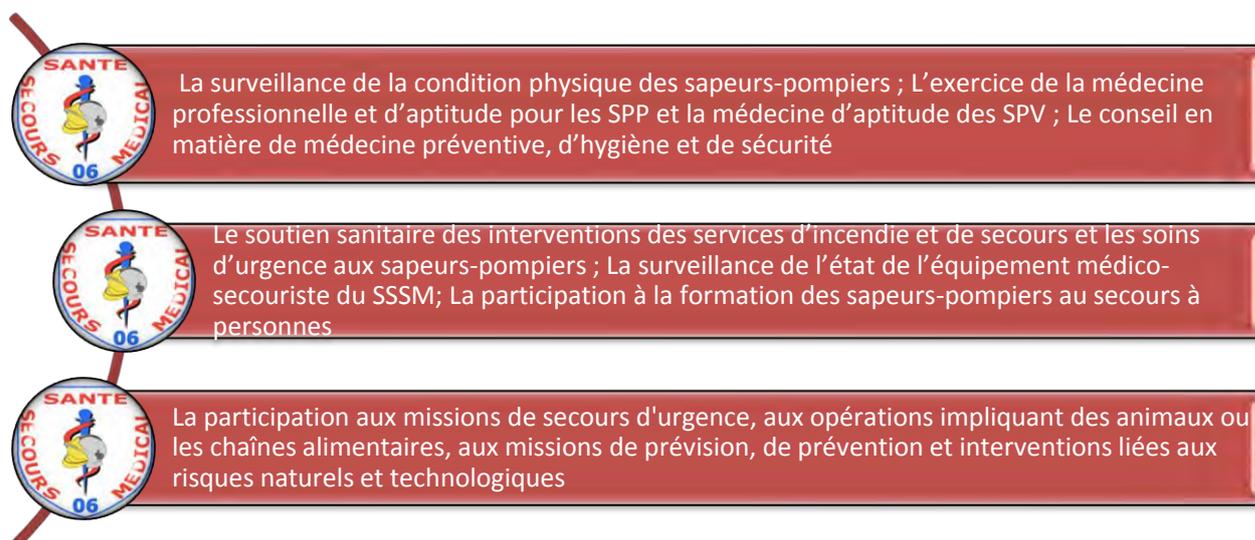
Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, le SDIS 06 avec son service de santé et de secours médical (SSSM) exerce les missions suivantes :

a) missions de base :



b) missions du S.S.S.M :



c) Participation (avec demande de participation financière des demandeurs ou bénéficiaires aux frais supportés par le SDIS) à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions et compétences de service public (dont les suivantes) :

- Surveillance des plages ;
- Interventions effectuées sur le réseau routier et autoroutier concédé ;
- Interventions effectuées, à la demande de la régulation médicale, en cas de carence des transporteurs sanitaires privés ;
- Interventions à caractère privé (ascenseurs, hyménoptères, etc.)

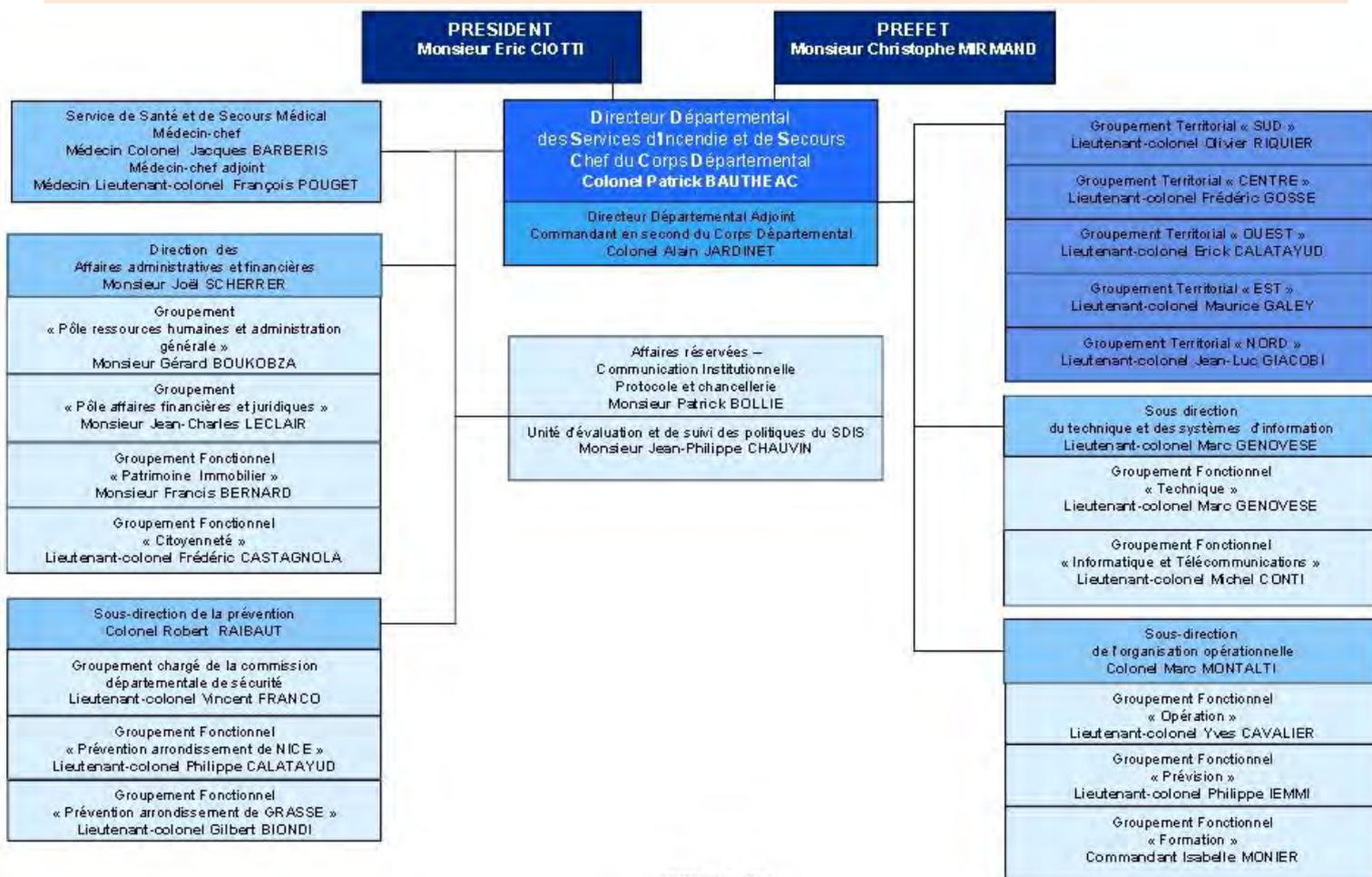
Classement du SDIS

Les services départementaux d'incendie et de secours, s'appuyant sur 3 critères (dernier recensement de la population du département, contributions, participations et subventions ordinaires constatées au dernier compte de gestion, effectif de sapeurs-pompiers du SDIS au 1er janvier) sont classés en cinq catégories.

Le dernier classement des SDIS opéré en 2011 (pas de nouveau classement en 2012) positionne le SDIS 06 au sein de la 1ère catégorie des SDIS qui regroupe les SDIS de la liste ci-contre :

N°	Département	Population	Contribution en M €	Sapeurs-pompiers professionnels	Sapeurs-pompiers volontaires
1^{re} catégorie					
59	NORD	2 607 476	176,91	2 117	3 778
69	RHÔNE	1 700 438	130,30	1 291	4 146
33	GIRONDE	1 422 276	147,43	1 838	2 321
77	SEINE-ET-MARNE	1 294 762	124,13	1 287	2 580
78	YVELINES	1 421 484	106,42	1 245	2 113
62	PAS-DE-CALAIS	1 481 603	93,71	1 136	3 138
6	ALPES-MARITIMES	1 087 863	129,88	1 297	2 812
13	BOUCHES-DU-RHÔNE	1 116 904	116,85	1 111	3 728
83	VAR	1 002 739	93,18	957	4 096
44	LOIRE-ATLANTIQUE	1 268 257	92,68	765	3 649
38	ISÈRE	1 195 599	85,50	790	4 220
76	SEINE-MARITIME	1 269 310	78,39	902	2 601
95	VAL-D'OISE	1 172 742	94,31	1 040	1 411
91	ESSONNE	1 214 290	92,09	1 067	1 364
34	HÉRAULT	1 018 958	75,99	696	3 129
67	BAS-RHIN	1 096 711	63,69	622	5 622
35	ILLE-ET-VILAINE	970 659	59,54	627	2 802
57	MOSELLE	1 058 466	59,25	647	4 132
74	HAUTE-SAVOIE	717 735	67,58	588	2 617
31	HAUTE-GARONNE	1 207 813	65,04	765	1 131
60	OISE	812 679	54,78	547	2 465

L'organisation du SDIS



L'Activité Opérationnelle

Un nouveau Règlement Opérationnel applicable en août 2012

Par arrêté du 28 août 2012, le Préfet des Alpes-Maritimes a validé, après le Conseil d'administration du SDIS 06, le nouveau règlement opérationnel. Avec le SDACR et le règlement intérieur, le RO est l'un des trois piliers du fonctionnement des corps départementaux de sapeurs-pompiers.

L'élaboration de ce document, dont le précédent datait de septembre 2000, a été confié au lieutenant-colonel Frédéric Gosse et marqué, au fil des mois sinon des années, par une grande concertation avec les partenaires sociaux et la mise en place immédiate de certaines préconisations dont ont bénéficié Grasse, Menton, Hancy et les centres du littoral pendant la période estivale 2012.

Ce document de 135 pages, exhaustif, le plus complet possible a, entre autre pour objectifs, d'uniformiser le fonctionnement opérationnel départemental et de permettre le paramétrage du futur système d'information opérationnelle partagée.

Le résultat d'une forte concertation...

Avant l'arrêté préfectoral, le Conseil d'administration du SDIS avait adopté à l'unanimité une délibération résumant parfaitement l'esprit et la lettre de ce document.

Conformément aux directives du code général des collectivités territoriales, ce projet de règlement prévoit, entre autres :

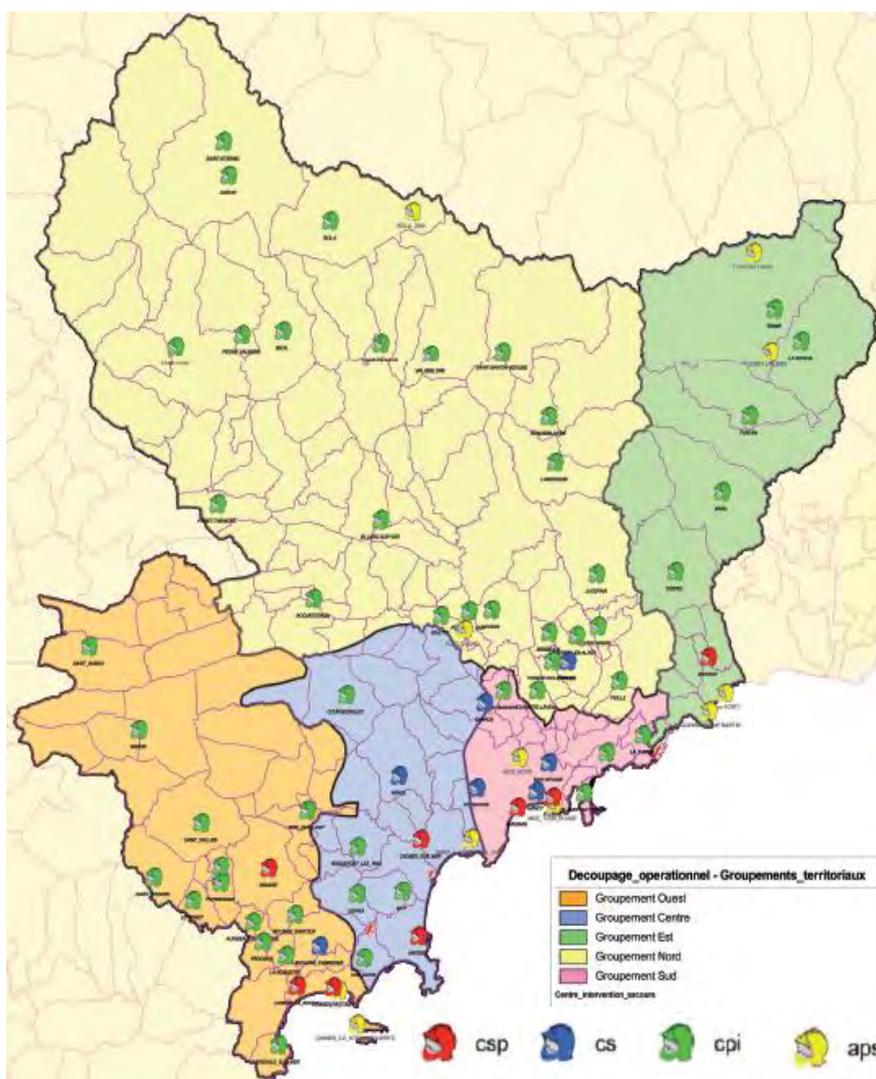
- Les consignes opérationnelles relatives aux différentes missions du service d'incendie et de secours (missions, organisation territoriale, moyens opérationnels, engagements opérationnels...).
- Les effectifs minimums pour les missions opérationnelles et les gardes en centres d'incendie et de secours.
- L'organisation du commandement des opérations de secours.

Ce règlement détaille également l'organisation et les règles de fonctionnement opérationnel :

- Du CODIS et des Centres de traitement de l'alerte.
- Du service de santé et de secours médical.
- Des sections opérationnelles spécialisées.

Il prévoit les supports écrits à l'organisation opérationnelle, les relations avec les autres services d'urgence, les règles en matière de sécurité sur les interventions, les règles concernant les interventions à titre payant.

Sa rédaction a été assurée en groupes de travail réunissant des acteurs du SDIS de façon très large (8 groupes de travail incluant les partenaires sociaux mis en place dès 2007-2008 – avec rédaction d'un projet initial).

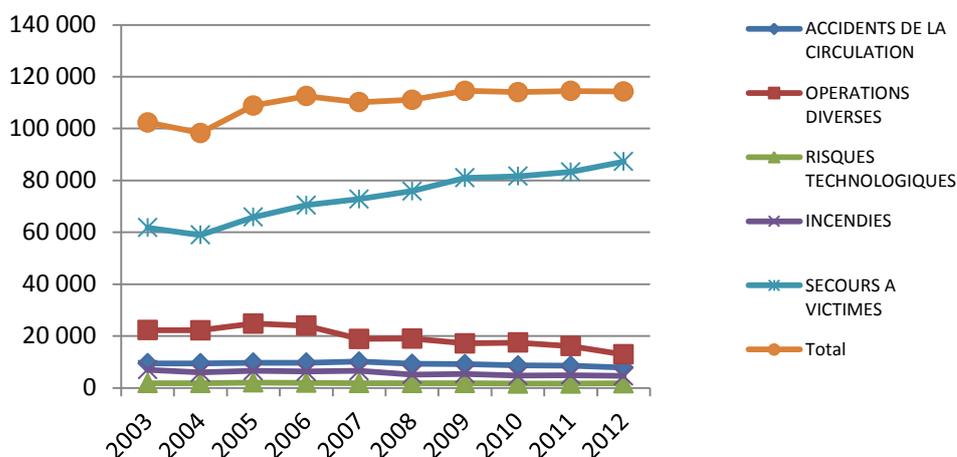


L'évolution de l'activité opérationnelle

L'évolution de l'activité opérationnelle est de + 11,69 % entre 2003 et 2012 étant précisé que depuis 2006, le SDIS 06 dépasse le cap des 110 000 interventions annuelles.

Famille sinistre DSC	Nb inter 2003	Nb inter 2004	Nb inter 2005	Nb inter 2006	Nb inter 2007	Nb inter 2008	Nb inter 2009	Nb inter 2010	Nb inter 2011	Nb inter 2012
ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	9 444	9 426	9 725	9 725	10 149	9 274	9 148	8 677	8 560	7 821
OPERATIONS DIVERSES	22 286	22 184	24 759	24 014	18 876	19 015	17 137	17 439	16 091	12 899
RISQUES TECHNOLOG.	1 807	1 805	2 038	1 958	1 802	1 836	1 822	1 630	1 626	1 729
INCENDIES	6 984	5 922	6 557	6 311	6 531	5 121	5 391	4 707	4 918	4 570
SECOURS A VICTIMES	61 819	58 938	65 835	70 499	72 833	75 866	81 026	81 611	83 294	87 285
Total	102 340	98 275	108 914	112 507	110 191	111 112	114 524	114 064	114 489	114 304

Nombre d'interventions de 2003 à 2012



Le plus grand nombre d'interventions concerne le secours à personnes en constante et forte augmentation (+41,19% entre 2003 et 2012), alors que l'évolution des interventions des autres familles de sinistre est à la baisse.

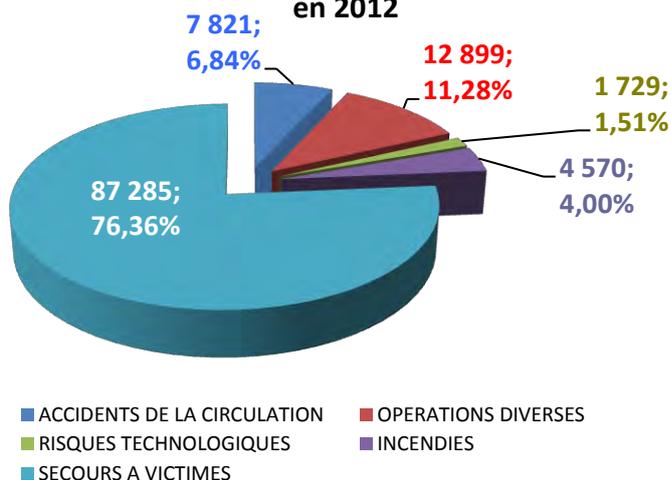
L'activité opérationnelle 2012

- ☞ 114 304 interventions pour l'année
- ☞ 9 525 interventions / mois
- ☞ 313 interventions / jour
- ☞ 1 intervention toutes les 4 ' 36 "

En 2012, le SDIS 06 réalise 313 interventions par jour soit une intervention toutes les 4 minutes ½ : elle est près de 3 fois supérieure à la sollicitation moyenne des SDIS au plan national qui était de 115 interventions par jour en 2011.

Le secours à victimes (ou secours à personnes) représente 76,36 % des interventions annuelles.

Répartition par famille des interventions en 2012



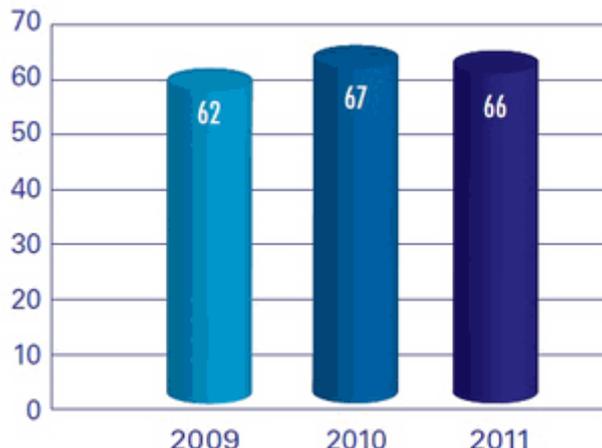
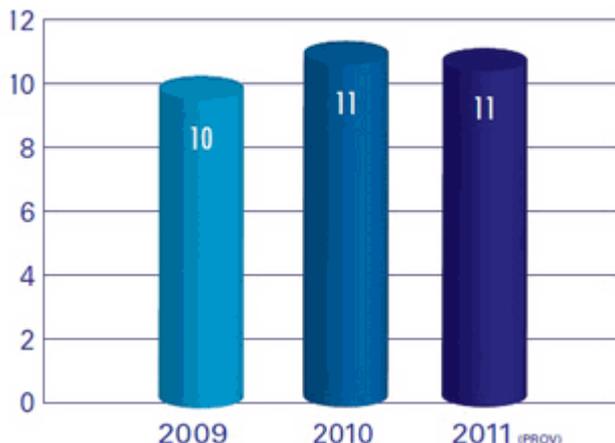
- ACCIDENTS DE LA CIRCULATION
- OPERATIONS DIVERSES
- RISQUES TECHNOLOGIQUES
- INCENDIES
- SECOURS A VICTIMES

Une variation mensuelle importante de la population à couvrir impactant la sollicitation opérationnelle

En terme de population couverte ou « à couvrir », il faut savoir que le département des Alpes-Maritimes bénéficie annuellement d'une fréquentation touristique importante (11 millions de touristes et 1 million de croisiéristes en 2011) :

11 MILLIONS DE TOURISTES

66 millions de nuitées



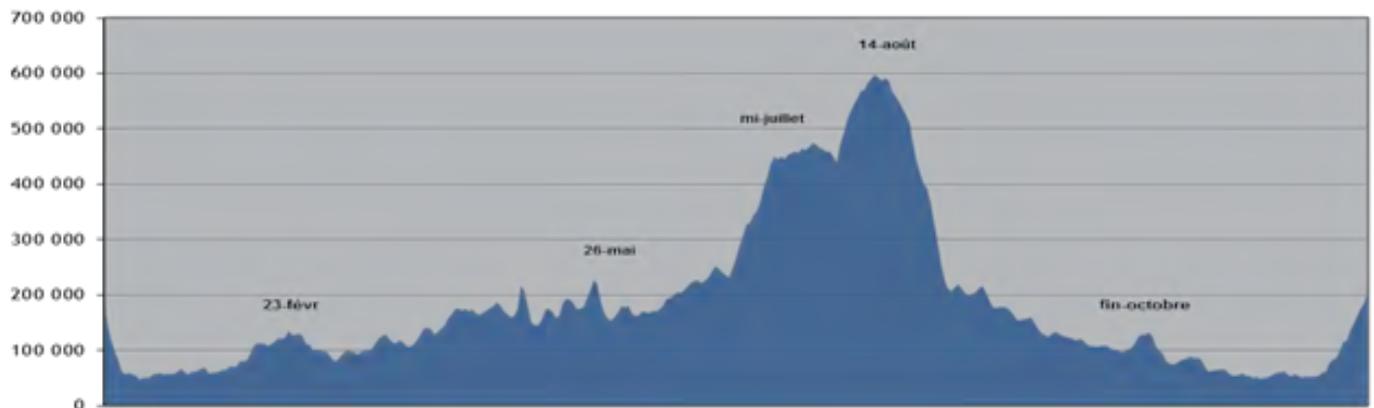
Fréquentation hors visiteurs à la journée (sans nuitée), croisiéristes et séjours intra-départementaux

durée moyenne des séjours = 6,3 nuits

(*) source : [Touriscope](#), l'observatoire du tourisme de la Côte d'Azur

Tenant compte de la fréquentation touristique du Département, ce sont donc entre 50 000 (soit une population à couvrir supplémentaire de + 4,66 %) et 600 000 (soit une population à couvrir supplémentaire de + 55,91 %) touristes qui sont présents chaque jour sur la Côte d'Azur, le plus bas niveau se situant mi-décembre et la pointe haute étant atteinte lors du week-end du 15 août :

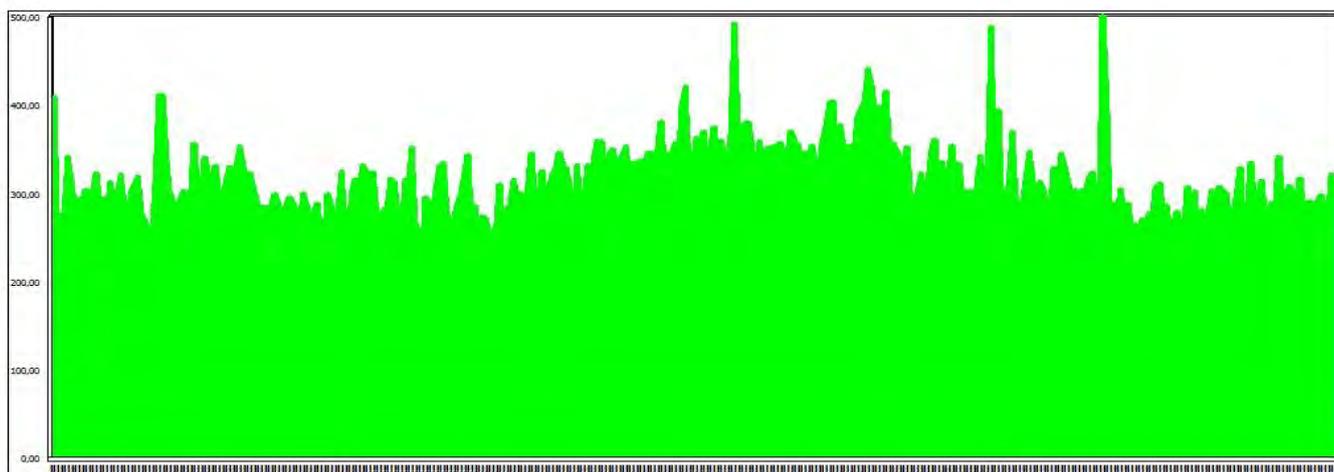
Moyenne population touristique journalière sur les 365 jours pour les années 2008, 2009 et 2010



Données moyennes sur 3 ans : 2008/2009/2010

Une activité opérationnelle 2012... soutenue chaque jour !

(Entre 227/jour au minimum jusqu'à 520 intervention/jour au maximum ; une moyenne journalière de 313 intervention/jour)



Zoom sur le risque 'Incendie feux de forêts'

Le risque courant 'Feu de Forêt' constitue un risque important dans le département des Alpes-Maritimes compte tenu de l'importance de sa surface boisée (2250 km² soit 52,40 % de la surface totale) et du relief relativement tourmenté.

De plus ce risque est accentué suivant la météorologie du moment (vent important et sécheresse). Ces dernières années, bien que le nombre de départs de feux soit resté stable, les surfaces brûlées sont restées restreintes :

	2009	2010	2011	2012
Nombre de feux de forêts	141	62	84	102
Surfaces brûlées	120 ha	59 ha	311 ha	251 ha

La stratégie mise en œuvre au niveau départemental et durant la période « chaude » ou « estivale » pour tenter de réduire au mieux le risque feu de forêt peut se résumer en **5 actions stratégiques essentielles** :

1°) Le déploiement sur le terrain d'un « dispositif préventif Sapeurs-Pompiers », dimensionné en fonction du risque aggravant (vent et/ou sécheresse), qui est composé de moyens de lutte (VLTT + CCF), humains (SP) et logistique (cf. ligne astreinte logistique) :

DISPOSITIF PREVENTIF FEUX DE FORÊTS 2011	FAIBLE, LEGER, MODERE				SEVERE				TRES SEVERE				EXCEPTIONNEL			
	VLTT	ENGINS	SP	GIFF	VLTT	ENGINS	SP	GIFF	VLTT	ENGINS	SP	GIFF	VLTT	ENGINS	SP	GIFF
EFFECTIFS du GT CENTRE	1	4	19	3	5	12	58	7	10	18	81	3	10	18	81	3
EFFECTIFS du GT EST	1	4	19	3	4	8	40	2	10	18	80	3	10	18	80	3
EFFECTIFS du GT SUD	1	4	19	3	5	12	58	7	10	18	80	3	11	22	98	4
EFFECTIFS du GT OUEST	2	10	43	2	11	35	157	3	18	48	214	10	18	48	214	10
EFFECTIFS du GT NORD	2	8	37	3	6	16	76	4	13	30	134	5	14	34	152	7
S/TOTAL GROUPEMENTS	7	30	137	7	31	83	389	20	61	132	589	25	63	140	625	27
EFFECTIFS ETAT-MAJOR	0	5	10	3	0	5	14	3	0	5	14	3	0	5	14	3
ASTREINTE LOGISTIQUE		2	4			2	4			2	4			2	4	
EFFECTIFS TOTAUX MOBILISES	7	37	151	7	31	90	407	20	61	139	607	25	63	147	643	27

Ces moyens opèrent un quadrillage du département (déplacement sur des points stratégiques successifs).

2°) La mise en œuvre « du guet forestier », placé sous l'autorité du Conseil Général (FORCE 06), organisé autour de 13 vigies :

- 9 vigies principales (Valbonne, Argile, Cabris, Courmettes, Mont-Vial, Féron, Revère, Cabanelle, Mont-Ours), activées du 1 juillet au 30 septembre avec possibilité de prolongation ou d'arrêt en fonction des risques,
- 3 vigies secondaires : Briasq (Escragnolles), Arpilles (St Auban) et Cougoule (Breil/Roya).

3°) La surveillance active des massifs forestiers par effectuée les 19 à 24 « Patrouilles sapeurs-forestiers » de Force 06 du Conseil Général qui participent également à la détection des départs d'incendie et à l'attaque des feux naissants en attendant l'arrivée des moyens SP.

4°) L'activation d'un dispositif aérien départemental composé de trois hélicoptères bombardiers d'eau (HBE) qui sont basés à Sophia-Antipolis, à compter de mi-juillet jusqu'à la mi-septembre (cette période étant susceptible de varier en fonction des risques météorologiques). Ces moyens, loués par le SDIS, sont activés ou détournés sur des feux naissants par le CODIS.

5°) L'application et le respect impératif par les moyens déployés sur le terrain de l'une des mesures phares du guide de stratégie générale : « L'attaque rapide de tout feu naissant par des moyens conséquents est la priorité absolue ».

La Prévention

Prévenir...

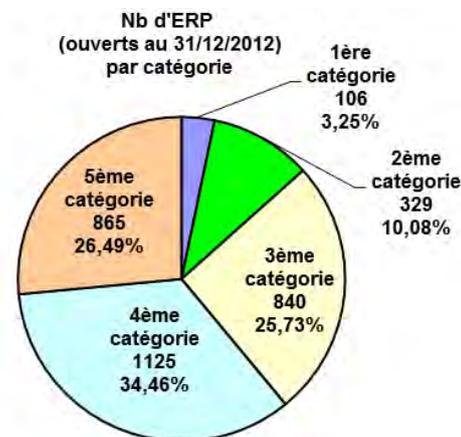
Une mission complète d'analyse des risques, d'appui technique, de conseil auprès des Maires pour les Etablissements Recevant du Public (hôtels, magasins, salles polyvalentes, etc ...) visant à permettre l'évacuation des personnes en danger (risques de panique), de limiter les risques d'éclosion et de propagation d'incendie et de faciliter l'intervention de secours.

Les Sapeurs-pompiers préventionnistes s'appuient sur une réglementation évolutive dans le domaine des techniques bâtementaires et sur des règles de fonctionnement adaptées à chaque type d'établissement. Ils interviennent à tous les niveaux d'un projet de construction, et sont consultés par les maîtres d'ouvrages, les maîtres d'œuvre ou les architectes pour s'assurer de l'intégration des normes de sécurité à leurs projets.

Ils étudient les « dossiers avant construction » des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Immeubles de Grande Hauteur (IGH), en intégrant notamment l'accès des secours, la stabilité au feu, le désenfumage, etc.

Ils effectuent également des visites de contrôle sur le terrain avant la mise en exploitation du bâtiment et l'ouverture au public, et réalisent des visites régulières (à *périodicité obligatoire et planifiée par la réglementation*) dans le cadre des commissions de sécurité.

Le Département des Alpes-Maritimes compte 3 265 ERP (ouverts au 31 décembre 2012) et le taux d'ERP visités à cette date par le SDIS 06, tenant compte des périodicités fixées par la réglementation, s'élève à 99,45 %.



Nbre d'Etablissements Recevant du Public (ouverts au 31/12/2012) et Nbre d'ERP visités à cette date							
Type ERP	1ère catégorie	2ème catégorie	3ème catégorie	4ème catégorie	5ème catégorie	total	dont ERP 1er groupe
Nb ERP	106	329	840	1125	865	3265	2400
Nb ERP visités	102	327	837	1118	863	3247	2384
Taux d'ERP visités (visites réglementaires) >						99,45%	99,33%

Les préventionnistes assurent la présidence des jurys d'examen pour les Services de Sécurité incendie et d'Assistance à Personnes (S.S.I.A.P.) ainsi que la présidence, par délégation du Préfet des Alpes-Maritimes, de la Sous-Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (S/CCDSA).

La Formation

La construction d'une école départementale dans des locaux appropriés est annoncée.

Les actions de formation qui ont pour objectif l'acquisition et l'entretien de compétences opérationnelles, administratives et techniques, sont dispensées sous la forme de cours théoriques, de travaux pratiques, d'entraînements physiques et de stages d'application comportant notamment des exercices de simulation, sous le contrôle et en présence de formateurs qualifiés dûment habilités.

Mais dans ce domaine, il existe une marge de progression ; en effet, le SDIS 06 ne dispose ni d'une école départementale à proprement parler, ni de plateau technique, ni d'aires de manœuvres, ni de structure d'hébergement et d'accueil des stagiaires. La nécessité de disposer d'une école départementale moderne dotée d'outils pédagogiques performants s'avère indispensable pour notre établissement afin de continuer à assurer un service de qualité dans la distribution des secours et former au mieux les intervenants, en développant leurs compétences et en garantissant une meilleure prise en compte de leur sécurité.

Le conseil d'administration du SDIS, à l'occasion de sa séance du 7 octobre 2011, a donné un avis favorable au schéma directeur relatif à la création d'une école départementale de formation des sapeurs-pompiers ; projet qui serait implanté sur un terrain de 3 à 4 hectares sur le site du Bec de l'Estéron à Gilette dans la vallée du Var et qui se déroulerait en deux phases :

- La première phase, pour un montant de 6 M€, sera axée sur les formations de lutte contre les incendies, fonction régaliennne des sapeurs-pompiers (locaux pédagogiques, maison à feu) ;
- La seconde phase, pour un montant prévisionnel de 4 M€, verra aboutir le projet dans son ensemble au travers d'équipements techniques, d'outils de simulations informatiques et de structures logistiques permettant l'accueil des stagiaires et services administratifs.

Les Personnels

L'effectif 2012 et sa répartition entre SPP, SPV, Personnels du SSSM et PATS au 31/12/2012

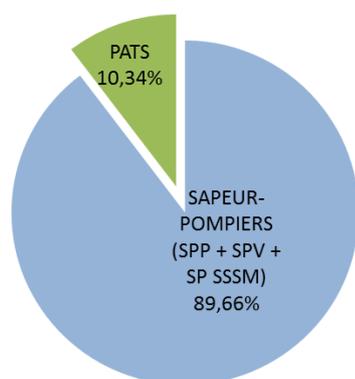
L'effectif du SDIS 06 est composé de :

- 1 292 sapeurs-pompier professionnels (SPP hors SSSM),
- 2 638 sapeurs-pompier volontaires (SPV hors SSSM),
- 479 personnels administratifs et techniques (PATS)
- 223 personnels (médecins, pharmaciens, infirmiers, psychologues) dont 24 SPP et 199 SPV du service de santé et de secours médical (SSSM).

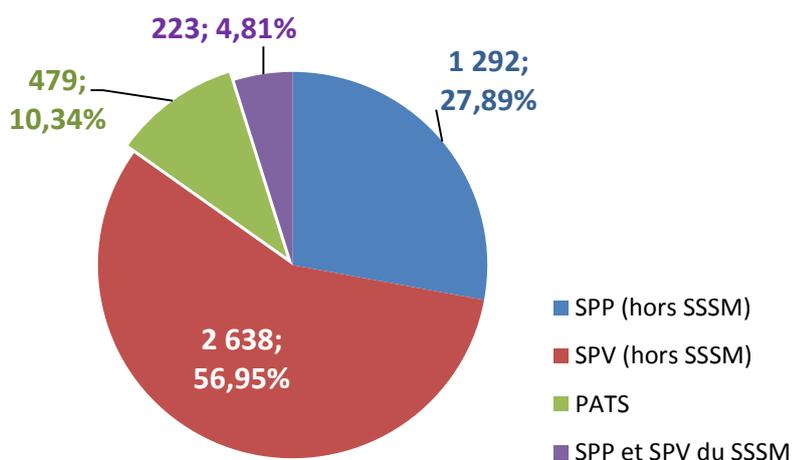
L'ensemble formant au 31 décembre 2012 un effectif total de 4 632 agents.

L'effectif sapeurs-pompier total (SPP, SPV ainsi que les personnels du SSSM également sapeurs-pompier) représente un taux de 89,66 % de l'effectif global.

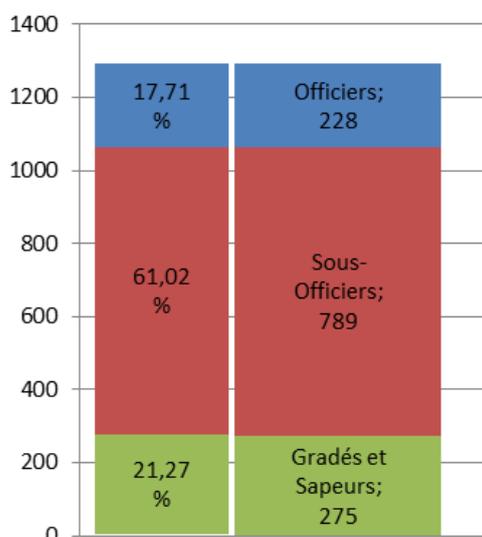
Celui des PATS est de 10,34 %.



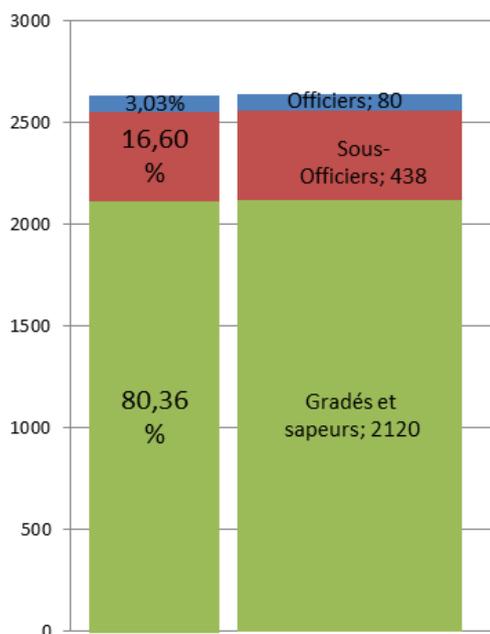
Répartition des effectifs pour l'année 2012



Le taux d'encadrement des personnels (effectif du corps départemental par hiérarchie de grades SP)

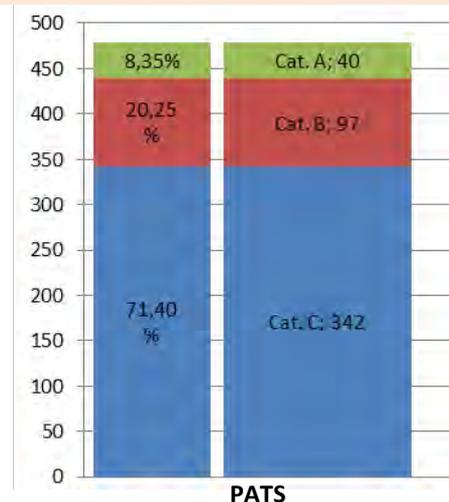
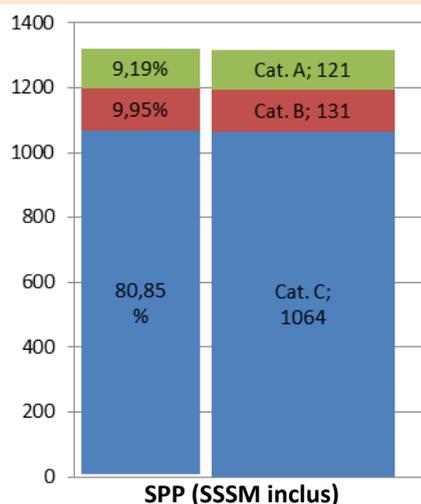


SPP (hors SSSM)



SPV (hors SSSM)

L'effectif SPP et PATS par catégorie au 31/12/2012



Le SSSM

Ses missions

Le Service de Santé et de Secours Médical du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes exerce les missions suivantes :

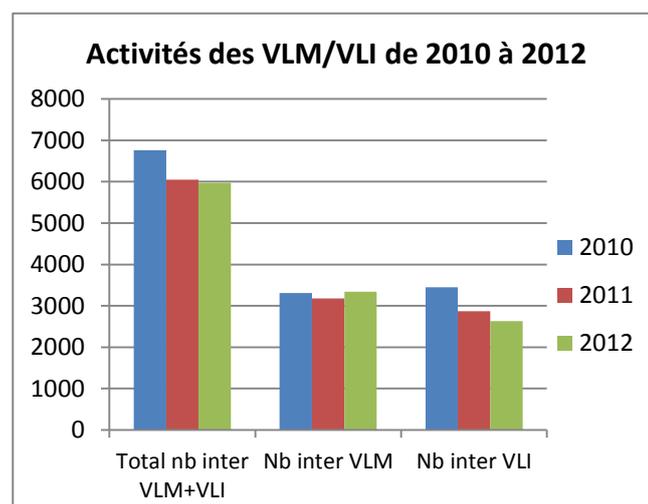
- ✚ La surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers,
- ✚ L'exercice de la Médecine Professionnelle et d'Aptitude des sapeurs-pompiers,
- ✚ Le conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité, notamment auprès du Comité d'Hygiène et de Sécurité,
- ✚ Le soutien sanitaire des interventions des Services d'Incendie et de Secours et les soins d'urgence aux sapeurs-pompiers,
- ✚ La participation à la formation des sapeurs-pompiers au secours à personne,
- ✚ La surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste du service.

Dans ce cadre, le SSSM a réalisé en 2012 :

- ✚ 7592 visites médicales, dont près de 18 % concernent les personnels du Conseil Général des Alpes-Maritimes.
- ✚ 36 visites de postes de travail dans les différents sites et CIS du SDIS dans le cadre du tiers temps médical de Médecine du Travail, et de la Cellule Hygiène et Sécurité du SSSM.
- ✚ 123 entretiens effectués par les psychologues de la CAMPSY (cellule d'aide médico-psychologique), dans le cadre de bilans complémentaires de visites médicales professionnelles.

Le SSSM exerce également des missions opérationnelles telles que des interventions VLM (véhicule de liaison médicalisé) et des interventions VLI (véhicule de liaison infirmier).

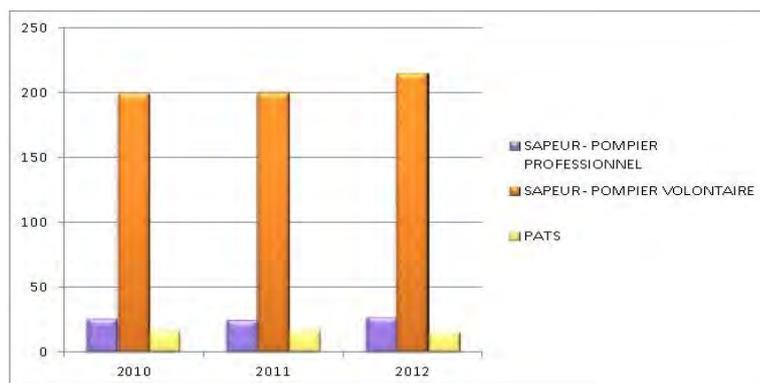
En 2012, il y a eu 3340 interventions VLM et 2632 interventions VLI, soit un total de 5972 interventions médicalisées ou para médicalisées, pour un nombre d'interventions VSAV de 95106, ce qui correspond à un taux de médicalisation ou para médicalisation de 6,28 %.



Les effectifs du SSSM (dont PATS affectés)

Les effectifs du SSSM sont relativement stables ces 3 dernières années.

Afin d'améliorer la réponse au public en matière de médicalisation et para médicalisation des secours d'urgence, un infirmier assure une garde de 12 heures au CODIS depuis le 1er mars 2008.



Zoom sur les indicateurs et moyens matériels 2012 de la mission d'appui en logistique médicale

La mission d'appui en logistique médicale							
Années	Nombre VLM / VLI / DRAGON / AMI *	Nombre VSAV**	Nombre médecins dotés de matériel médical	Nombre infirmiers dotés de matériel médical	Nombre DSA	Nombre visites CIS	Nombre maintenances préventives et curatives
2010	13	112	27	16	371	58	491
2011	13	112	26	16	370	51	421
2012	14	113	26	16	397***	48	384

* Nombre VLM / VLI / DRAGON / AMI :

- 7 VLM / VLI = Véhicule léger médicalisé et Véhicule de Liaison Infirmier
- 1 VMS + 1 de réserve = Véhicule Médical de Soutien
- 2 AMI = Antenne Médicale sur Intervention
- 1 AMI NRBC = Antenne Médicale de Soutien sur Intervention Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique
- 1 hélicoptère DRAGON 06 + 1 de réserve

** Nombre VSAV armés opérationnellement

*** Nombre DSA en hausse en raison de l'armement de certains VL du SSSM et VLHR GIFF

Les temps forts de 2012 pour le SSSM

- ✚ Renforcement des moyens opérationnels du SSSM avec la mise en œuvre d'un nouveau vecteur opérationnel para médical au sein du GT Sud.
- ✚ Participation à des grands événements annuels exceptionnels :
 - Rallye de Monte Carlo
 - Grand Prix de Monaco
 - Festival de Cannes
 - Grands concerts
- ✚ Optimisation de la lutte contre le risque « noyade » durant la saison estivale par une prise en charge rapide et adaptée des victimes.
- ✚ Implication forte des compétences médicales et pharmaceutiques du SSSM dans le domaine NRBC.
- ✚ Intégration du SDIS 06 dans les Réseaux Territoriaux des urgences PACA, réseaux qui ont pour mission de coordonner les moyens de chaque structure en vue d'optimiser la prise en charge dans le cadre des soins urgents et assurer aux patients l'accès aux compétences et techniques qui leur sont nécessaires.

Les Moyens

Les Véhicules

Le SDIS 06 dispose de véhicules permettant de répondre aux diverses situations de secours. Le parc matériel roulant est composé au global de 1 141 véhicules dont 936 (82%) sont affectés en sites opérationnels. A noter que + de 97 % de ceux positionnés en site opérationnel (*déduction faite de ceux dits « indisponibles » pour raisons techniques : maintenance, reconditionnement, autres, etc.*) sont pleinement disponibles pour assurer les missions opérationnelles quotidiennes (secours à personnes, lutte contre l'incendie, opérations diverses, opérations de secours routiers).

Véhicule de secours et d'assistance aux victimes



Prix unitaire moyen d'achat
74 030 €

Camion-Citerne Feux de Forêt



Prix unitaire moyen d'achat
211 628 €

Echelle Pivotantes



Prix unitaire moyen d'achat
560 592 €

Les Véhicules	2012		
	Parc Global	dont 'affecté en site OPS'	dont 'affecté en site OPS' et 'en service (*)
Total du parc roulant	1 141	936	913
Véhicules de Secours	188	168	166
dont : - Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes	138	122	120
- Véhicule de Secours Routier	22	22	22
- Véhicule Polyvalent de Secours Routier	9	9	9
- Véhicule de liaison Médicalisé	17	13	13
- 'autres'	2	2	2
Engins d'Extinction	255	242	230
dont : - Camion Citerne Feux de Forêt	160	154	143
- Camion Citerne Grande Capacité	15	15	15
- Fourgon Pompe Tonne	56	49	48
- 'autres'	24	24	24
Moyens Elévateurs Automobiles	47	41	41
dont : - Echelles Pivotantes (EPC & EPS)	14	14	14
- Camion Porteur de Cellules (PCE)	32	26	26
- 'autres'	1	1	1
Véhicules d'Intervention Diverses	162	162	156
dont : - Véhicule tout usage fourgonnette (VTU1)	67	53	53
- Véhicule tout usage léger (VTU2)	91	43	43
Véhicules de protection, soutien, logistique	47	38	36
Véhicule de liaison, commandement, reconnaissance	419	272	271
dont : - Véhicule Poste de Commandement (VPCC & VPCG)	12	6	6
- Véhicule liaison hors route (VLHR)	104	92	91
- Véhicule de liaison utilitaire (VLU)	121	65	65
- Véhicule de liaison léger (VL)	173	101	101
Véhicule de transport de personnel	23	13	13
dont : - Véhicule Transport de Personnel (VTP 6 à 9 pl)	19	11	11
- Véhicule Transport de Personnel (VTP 10 à 19 pl)	3	2	2
- Véhicule Transport de Personnel (VTP 40 à 49 pl)	1	0	0

(*) Non comptés, les véhicules dits 'indisponibles'
(ex : reconditionnement, maintenance longue durée, en instance de réforme, etc.)

Véhicule de Liaison médicalisé



Prix unitaire moyen d'achat
18 074 €

Fourgon Pompe Tonne Léger



Prix unitaire moyen d'achat
184 500 €

Camion Porteur de Cellules



Prix unitaire moyen d'achat
69 000 €

Les Moyens nautiques

- **10** Barques inondations (embarcation légère transportable pour inondation) :
 - o Positionnement → NICE (2) / CANNES (4) / MENTON (2) / ANTIBES (2)
- **13** Embarcations semi-rigides (secours côtier, support plongée, surveillance plan d'eau)
 - o Positionnement → NICE (2) / CANNES (2) / MENTON (2) / ANTIBES (3) / CAGNES (2) / BREIL (1) / RESERVE (1)
- **2** Vedettes (support plongée, surveillance plan d'eau canadiens, service sécurité, PC mer, grosse opération nautique, bateau pompe)
 - o Positionnement → CANNES (1 'Brutus') / ANTIBES (1 'Jean Giraud II')
- **4** Vedettes (support plongée, surveillance plan d'eau canadiens, service sécurité, petits feux de bateau)
 - o Positionnement → NICE (2) / CANNES (1) / ANTIBES (1)

Les sections opérationnelles spécialisées (SOS)



Groupe Milieu Périlleux :

- secours en Montagne,
- Secours en canyon,
- secours en milieu sous-terrain



Risques radiologiques :

- 1 cellule mobile d'intervention radiologique (CMIR)
- 1 unité de décontamination NRBC (dotation Etat)



Risques Chimiques et Biologiques :

- 2 cellules mobiles d'intervention chimique (CMIC)



Groupe d'Investigation et de Reconnaissance :

- 2 unités (arrondissements de Nice et Grasse)



Secours Nautique et Subaquatique



Sauvetage Animalier



Sauvetage Déblaiement :

- 3 groupes d'intervention
- 1 DICA (détachement d'intervention de catastrophe aéroporté)



Unité d'intervention

Cynotechnique :

- Recherche sous décombre,
- Recherche sous avalanches

Les Infrastructures

Le SDIS dispose de 77 casernements dont :

- 9 CSP (Centre de Secours Principal : Effectif mini = 14)
- 6 CS (Centre de Secours : Effectif minimum = 9)
- 48 CPI (Centre de Première Intervention)
- 14 APS (Antenne de Premiers Secours)

En complément, les locaux administratifs et techniques 'fonctionnels' de l'état-major sont répartis sur 5 sites distincts situés sur les communes de Villeneuve-Loubet, Vallauris et Cagnes-sur-Mer.

Surface totale des locaux :

- Locaux administratifs (dont locaux de vie) : 65 665 m²
- Locaux techniques (dont garages et ateliers) : 31 053 m²
- 96 718 m²**



Bilan actualisé du plan pluriannuel bâtimentaire 2007-2011 conventionné avec le Conseil Général

Un programme pluriannuel d'investissement bâtimentaire d'un montant prévisionnel initial de 55,3 Millions d'euros, ajusté d'opérations complémentaires et actualisé à hauteur d'un montant total de 69,4 M€ en terme « d'autorisations de programmes » (A.P.) a été établi pour être incorporé dans la convention conclue pour la période 2007-2011 entre le Conseil Général et le SDIS 06.

Fin 2012 et au titre de ce programme pluriannuel d'investissement, 41,05 Millions d'euros auront été dépensés au profit des réalisations livrées ou en cours, le solde restant engagé pour les opérations non achevées :

Opérations livrées fin 2011

➤ Les casernements de Sospel, Saint-Jean Cap Ferrat, Menton, Gilette PC Nord, Breil sur Roya, Mouans Sartoux, Vallauris, Grasse, Vence, Carros, Nice Bon Voyage, Nice Hancy, Plan du Var, CTA d'arrondissement de Nice, Levens, Valberg, Antibes dont les travaux sont achevés (cf. images de certains projets ci-dessous).

CIS ANTIBES

Travaux de restructuration

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 1,658 M€



CIS BREIL SUR ROYA

Construction neuve

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 0,965 M€



CIS CARROS

Construction neuve

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 0,804 M€



CIS GRASSE

Construction neuve

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 8,544 M€



CIS VALBERG

Construction neuve

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 1,723 M€



Opérations livrées fin 2011 (suite)

CIS MOUANS-SARTOUX
Construction neuve

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 0,774 M€



CIS NICE BON-VOYAGE
Restructuration &
Construction neuve

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 6,497 M€



CTA Arrondissement de NICE
Construction neuve

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 0,768 M€



CIS PLAN DU VAR
Restructuration

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 0,224 M€



CIS VALLAURIS
Construction neuve

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 3,036 M€



CIS VENCE
Restructuration

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 0,255 M€



CIS SAINT-ETIENNE DE TINEE
Restructuration

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 0,175 M€



Opérations livrées fin 2012

➤ Les casernements de la Tour Rouge, de Contes du Cannet-Mougins et les locaux du CTA arrondissement de GRASSE ont été livrés dans le courant de l'année 2012.

CIS CONTES Construction neuve

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 4,450 M€



CIS TOUR ROUGE Reconstruction de la base nautique

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 0,600 M€



CIS LE CANNET – MOUGINS
Construction neuve
Montant de l'autorisation de
programme : 8,100 M€
Dépenses exécutées au titre
du chantier : 3,530 M€



CTA Arrondissement de GRASSE (site de Cagnes sur Mer) Construction neuve

Dépenses exécutées au titre
du chantier : 1,806 M€



Opérations en cours non achevées

➤ Des travaux de restructuration sont en cours au CIS :

CIS NICE FODERE Restructuration

Montant de l'autorisation de
programme : 7,700 M€
Dépenses exécutées au titre
du chantier : 1,812 M€



CIS NICE MAGNAN Restructuration

Montant de l'autorisation de
programme : 9,500 M€
Dépenses exécutées au titre
du chantier : 2,343 M€



Les Finances

Le budget du SDIS 06 et son évolution depuis 2005

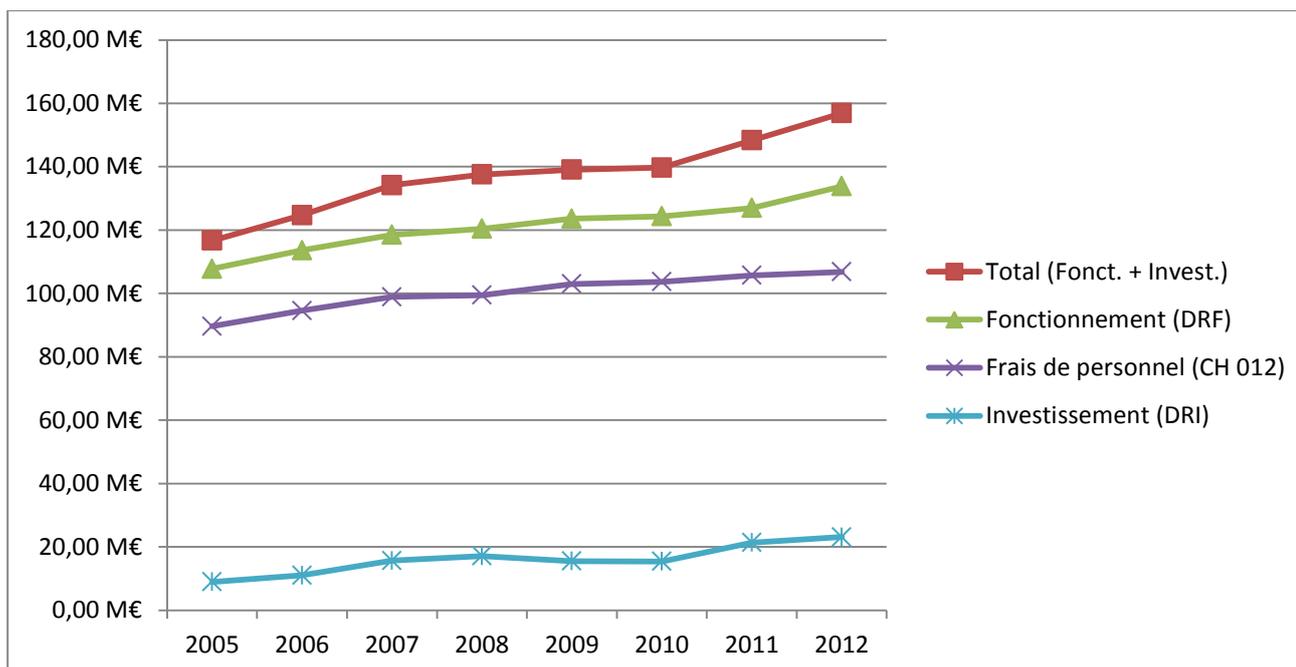
Les dépenses réelles totales (fonctionnement et investissement) du SDIS 06 sont passées de 116,71 millions d'euros (M€) en 2005 à 156,92 millions d'euros (M€) en 2012, ce qui représente une **moyenne annuelle d'évolution globale de 4,32 %**.

Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Moy.
Total (Fonct. + Invest.)	116,71 M€	124,68 M€	134,20 M€	137,54 M€	139,09 M€	139,74 M€	148,34 M€	156,92 M€	137,15 M€
Fonctionnement (DRF)	107,76 M€	113,63 M€	118,53 M€	120,41 M€	123,59 M€	124,33 M€	126,98 M€	133,81 M€	121,13 M€
Frais de personnel (CH 012)	89,65 M€	94,57 M€	98,89 M€	99,46 M€	103,00 M€	103,71 M€	105,73 M€	106,80 M€	100,23 M€
Investissement (DRI)	8,96 M€	11,06 M€	15,67 M€	17,12 M€	15,50 M€	15,40 M€	21,37 M€	23,10 M€	16,02 M€
Part de la masse salariale /DRF	83,20%	83,23%	83,44%	82,60%	83,34%	83,41%	83,27%	79,81%	

L'effort d'évolution a été significatif pour l'investissement (moyenne d'évolution annuelle de + 14,50 % sur la période).

L'évolution a été maîtrisée pour la section de fonctionnement (moyenne d'évolution annuelle de 3,14 % sur la période totale dont une moyenne d'évolution annuelle de 1,34 % sur les 4 années de période 2008-2012).

Cet effort de maîtrise des dépenses est également constaté au niveau de la masse salariale, qui représente près de 80 % de la section de fonctionnement en 2012, avec une évolution moyenne annuelle sur la période de totale 2,53 % contre 1,54 % d'évolution moyenne annuelle sur les 4 années de la période 2008-2012).

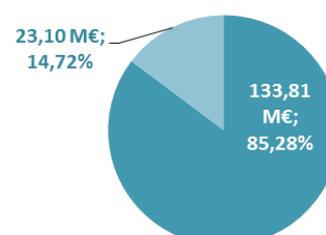


Le budget 2012

Le montant des dépenses réelles 2012 du SDIS ramené à l'habitant pour le département des Alpes-Maritimes s'élève à 125,95 euros par an (dépenses réelles fonctionnement + dépenses réelles d'investissement 2012 = 156 917 672 € / population DGF = 1 245 898) ce qui représente **10,50 € par habitant et par mois en 2012**.

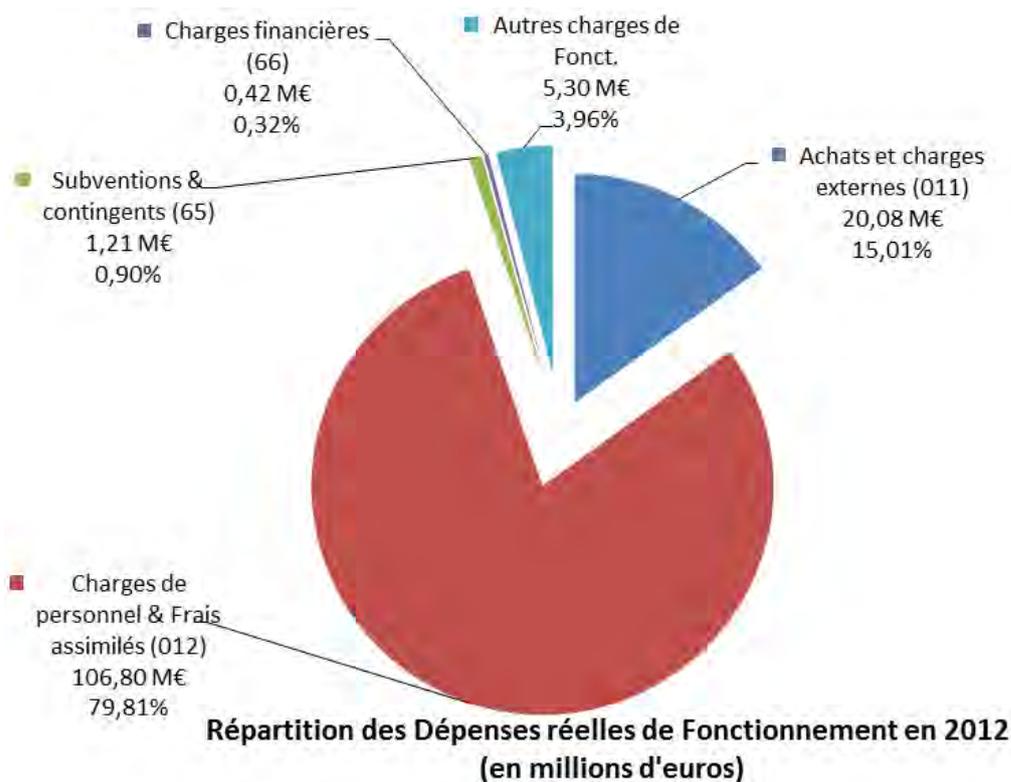
Dépenses réelles cumulées 2012

■ Fonctionnement ■ Investissement

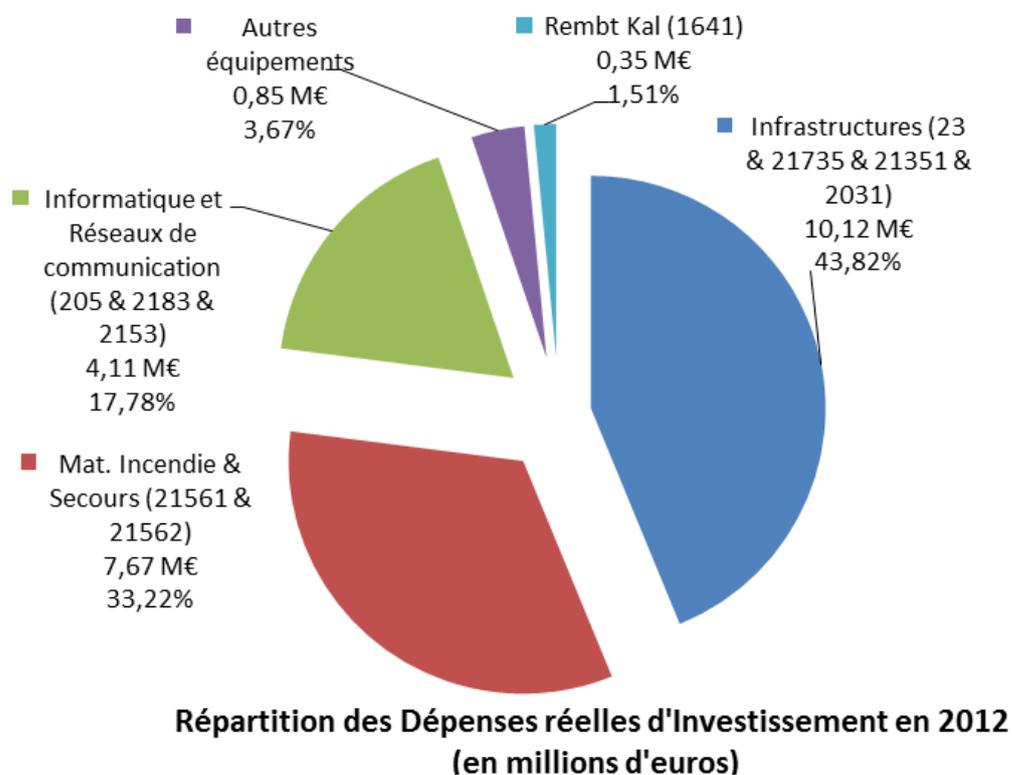


Les dépenses réelles constatées en 2012 se répartissent de la manière suivante :

A – Au niveau de la Section de Fonctionnement

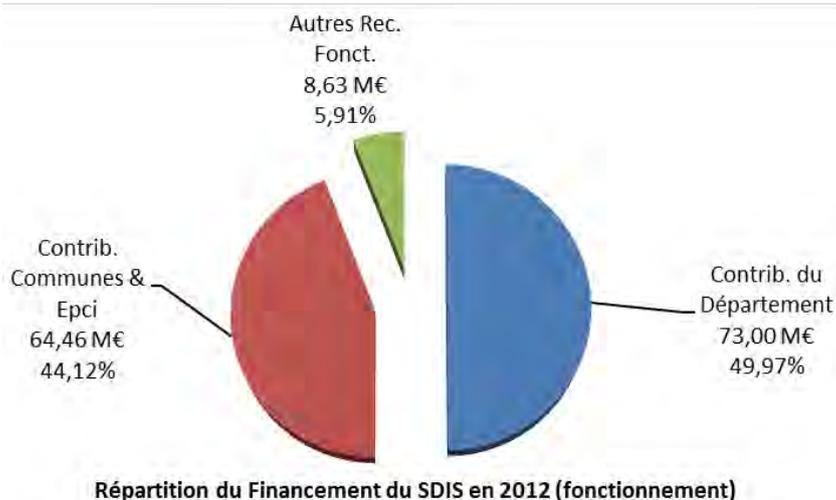


B - Au niveau de la section d'Investissement

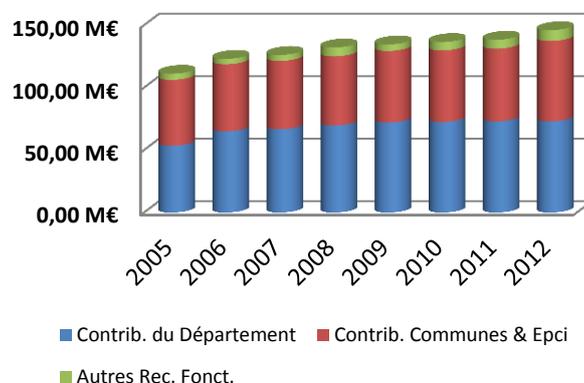


Le financement du SDIS

Le financement de la section de fonctionnement du SDIS se répartit entre le conseil général et les communes et établissements de coopération intercommunale dans les proportions suivantes :

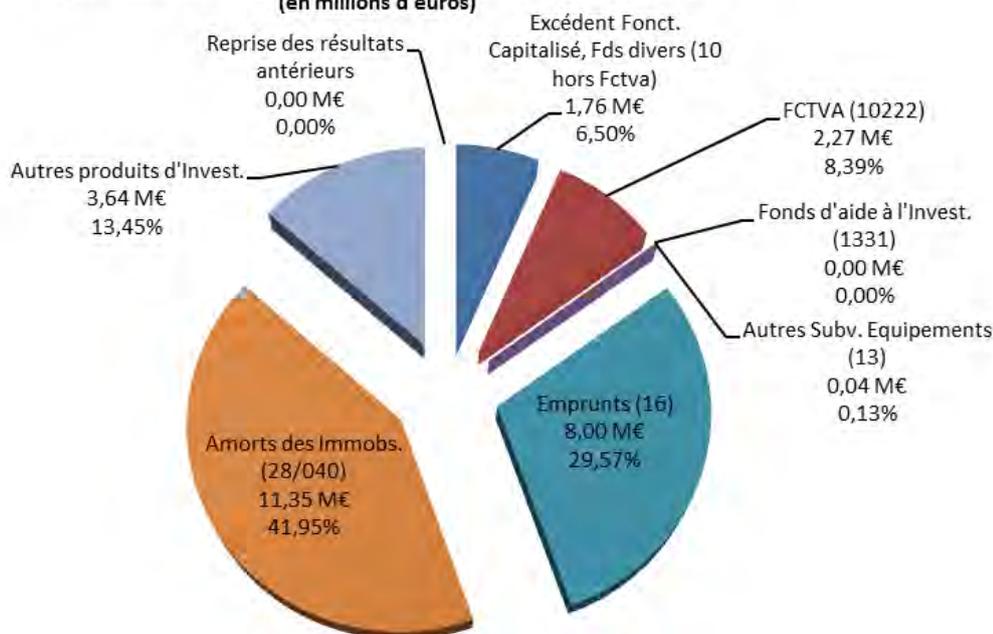


Evolution de la répartition du financement du fonctionnement (en millions d'euros)

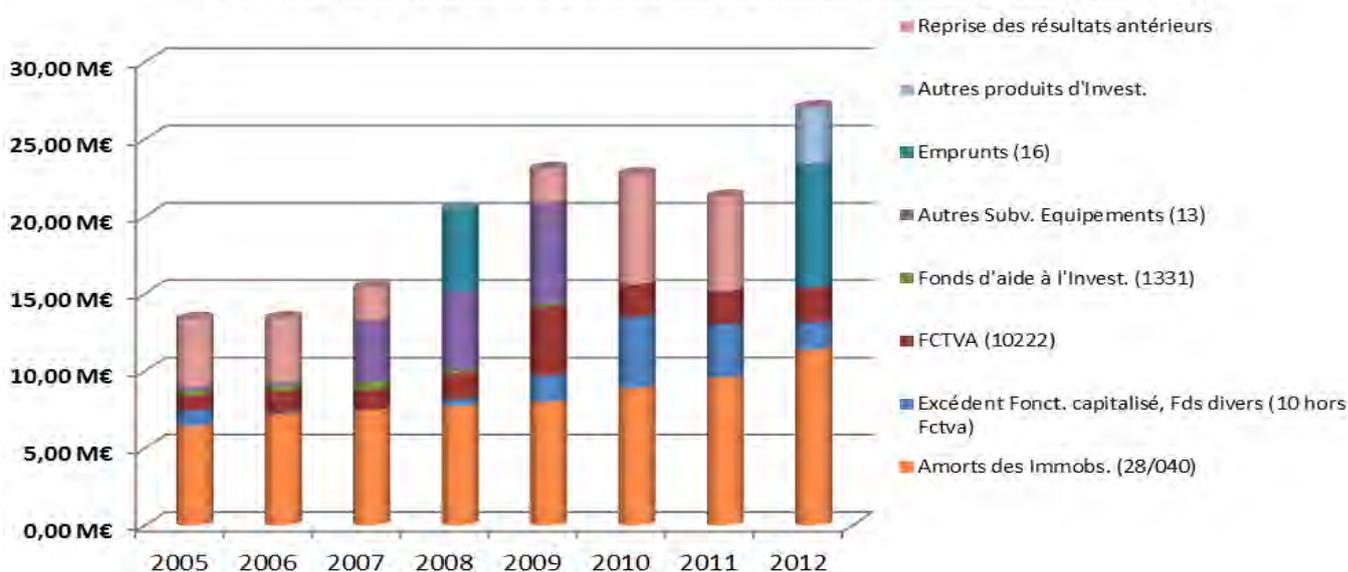


Le financement de la section d'investissement se répartit de la manière suivante :

Répartition du Financement de l'investissement en 2012 (en millions d'euros)



Evolution de la répartition du financement de l'investissement (en millions d'euros)



Les faits marquants 2012

ANTARES : 1ère phase de migration dans le cadre du Secours et Soins d'Urgence

Le passage des réseaux radioélectriques analogiques aux réseaux numériques, évolution fondamentale pour le fonctionnement opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes, avait été testé à l'occasion du G20, les 3 et 4 novembre 2011. Il constituait le « coup d'envoi » du passage à l'ère numérique.

Le 22 février 2012, le réseau ANTARES a partiellement été mis en œuvre. Ainsi 2 communications « Secours et Soins d'Urgence » (SSU) d'arrondissement de Nice (« talk-group » TKG 271 pour les Groupements Territoriaux Est, Nord et Sud) et de Grasse (« talk-group » TKG 272 pour les Groupements Territoriaux Centre et Ouest) ont été activés, autorisant d'une part l'utilisation des « status » automatisés et initialisant d'autre part la géolocalisation des moyens en opération. Près de 80 % de l'activité opérationnelle a « basculé » sur le réseau numérique. La migration des communications « Secours et Soins d'Urgence » (SSU) constituait la phase A du déploiement des réseaux ANTARES.

L'année 2012 a ensuite été mise à profit pour préparer les phases 2A (Interventions urbaines incendies et diverses, sections opérationnelles spécialisées pour l'arrondissement de Nice) et 2B (Interventions urbaines incendies et diverses, sections opérationnelles spécialisées pour l'arrondissement de Grasse) pour la poursuite du déploiement, attribution des crédits, acquisition des équipements, montages à bord des engins. Ces phases ont été correctement réalisées, la mise en œuvre des autres réseaux numériques préparée pour une mise en service programmée en début d'année 2013.

La phase 3 (équipement des engins de lutte contre les feux de forêts) ultime dans le déploiement d'ANTARES, est quant à elle prévue pour l'exercice budgétaire 2014.



Photo d'un TPH 700 et son berceau-support (« Cradle ») dans un VSAV

La Refonte de la filière SPP – Point d'étape

Depuis la parution des décrets N° 2012-520 à 523 du 20 avril 2012 et leur mise en application au niveau national, les travaux se sont poursuivis au niveau du SDIS 06 afin d'accompagner au mieux les profondes modifications générées par ces textes.

Dans la continuité des actions de communications initiées par le DDSIS dès parution des décrets (réunions encadrement, brochures diffusées à l'ensemble des personnels...), plusieurs réunions de travail se sont rapidement mises en place afin de mener à bien cette réforme, réunions régulièrement suivies de points d'étapes avec les organisations syndicales représentatives des différentes catégories de personnels.

Après avoir établi et notifié les arrêtés de reclassements de tous les agents de catégories B et C, la liste des emplois opérationnels tenus avant parution des textes a été arrêtée en fin d'année 2012 par le Directeur. L'objectif était de permettre aux agents occupant ou ayant occupé certaines fonctions



opérationnelles jusqu'au 1er mai 2012, début de la période transitoire qui durera 7 ans au maximum, de continuer à exercer ces emplois en conservant les indemnités de responsabilité qu'ils percevaient avant parution des décrets.

Parallèlement, le groupe de travail* mis en place au niveau départemental a dans un premier temps axé ses travaux sur l'adéquation des besoins opérationnels aux impératifs fixés par le texte ainsi que sur les avancements aux grades de lieutenant 1^{ère} classe et hors classe.

Il était effectivement important de pouvoir définir rapidement :

- Le nombre d'adjudants et de sergents nécessaires par section pour tenir les emplois de chef d'agrès 2 équipes et chefs d'agrès 1 équipe conformément au texte.
- Le nombre de lieutenants 2^{ème} classe en sections opérationnelles (CSP et CS > 10 SP à la garde)
- Les critères de choix pour la nomination des lieutenants 1^{ère} classe et hors classe.

Cette réflexion ayant une incidence directe sur les CAP à intervenir en 2013, elle a été menée prioritairement à toute autre réflexion afin que les CAP B et C puissent se dérouler dans les meilleures conditions et dans l'intérêt des SPP pouvant bénéficier d'un avancement dans le cadre de ces nouvelles dispositions. Un échancier a par ailleurs été proposé au Président par le Directeur afin de répartir sur les prochaines années le nombre de postes de Sergents, Adjudants et Lieutenants (2^{ème} classe, première classe et Hors classe) issus de la réforme.

Bien évidemment, dans le cadre du suivi social instauré avec les organisations syndicales représentatives des différentes catégories de personnels, les propositions faites lors de ces travaux ont régulièrement été présentées lors de réunions organisées spécifiquement, ceci afin de recueillir les remarques et propositions.

Enfin, de nombreux points d'étapes avec les départements voisins nous ont permis d'échanger régulièrement sur les démarches entreprises et les échanciers fixés par chacun.

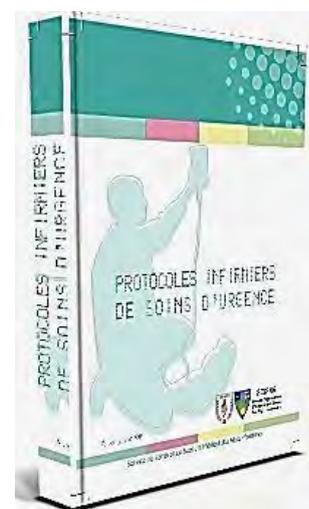
Le travail n'est pas terminé et il reste à ce jour de nombreux points à aborder pour qu'à l'issue de la période transitoire fixée par les textes, le SDIS 06 se soit mis en conformité avec les nouvelles dispositions réglementaires.

*Participent au groupe de travail le Directeur Départemental adjoint, les cinq chefs de groupements territoriaux, les chefs de groupements GRH, opération et formation.

La réponse graduée à l'urgence dans les Alpes-Maritimes

Depuis près de 10 années, le Service de Santé et de Secours Médical a adapté sa couverture opérationnelle en moyens médicaux et paramédicaux afin de concourir à dispenser aux patients et victimes « **le juste soin** » qui leur est nécessaire.

Aussi, pour certains VLM (véhicules armés par un Médecin, un Infirmier et un Sapeur-Pompier) positionnés dans des secteurs pourvus d'un SMUR hospitalier, l'armement a été adapté en ne maintenant à bord que le Sapeur-Pompier et l'Infirmier. Ces derniers, dotés de 19 protocoles infirmiers de soins d'urgence rédigés par un groupe d'expert et signés par le Médecin-Chef Départemental du SSSM prennent en charge toutes les urgences le nécessitant, dans l'attente éventuelle d'un moyen médical en renfort.



4 équipages, de ce vecteur opérationnel offrant une réponse adaptée au « juste soin » de l'urgence (vecteur dénommé "VLI"), sont ainsi positionnés sur le territoire depuis 2005 et ont réalisé plus de 25 000 interventions. Leur rapidité de déclenchement par les CTA, dans le respect du référentiel commun relatif aux secours à personnes, a permis de sauver d'une mort certaine plusieurs dizaines de personnes mais également de prendre en charge les douleurs de plusieurs milliers d'autres et de réduire sensiblement le temps d'accès aux soins spécialisés pour tous.



En 2012, l'analyse conjointe du SDACR et de l'activité opérationnelle du secteur niçois a conduit à mettre en place, depuis le 25 juin 2012 de 8h à 20h, un vecteur VLI supplémentaire sur le CIS Hancy du GT SUD. Ce vecteur a réalisé plus de 700 interventions depuis cette date et a pris part à de nombreuses opérations très médiatiques.

En complément des 3 340 interventions VLM en 2012, les VLI ont réalisé 2 632 interventions devenant ainsi un moyen indispensable aux Sapeurs-Pompiers des Alpes-Maritimes. Par ailleurs, il est également important de préciser que ces moyens participent également à la formation de maintien des acquis des sapeurs-pompiers en garde opérationnelle et notamment à celle des personnels participant à la surveillance des plages au sein des différents postes de secours mis en place sur le territoire départemental.

